



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

PRESIDENCE : M. Jean-Claude PIERRON, Administrateur

PRESENTS: Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Brigitte DEVESA; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à M. Eric CHEVALIER, 1^{er} adjoint au Maire) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO) ; Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. Gérard TRUCY)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DVSA – ANIMATION – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE FESTIVAL
INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Festival d'Aix-en-Provence en partenariat avec le CCAS depuis 2008, développe des actions socio-artistiques (ateliers, parcours de sensibilisation à l'opéra...) *via* le service « Passerelles » pour proposer un accès actif au champ culturel et artistique, par un travail de lien social et de proximité, et par des partenariats avec de nombreuses associations. La culture devient au travers des représentations mais aussi des ateliers intergénérationnels et multiculturels un lieu d'ouverture et d'interconnaissances.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Festival souhaitent établir un partenariat pour l'organisation d'un parcours de découverte de l'opéra auprès du public de la résidence. Ce parcours se décline autour de pratiques artistiques avec des ateliers de sensibilisation à l'univers de l'art lyrique, aux productions des opéras et accès aux concerts 2024.

En plus du parcours de découverte à l'opéra le festival propose la participation d'un groupe de résidents à un projet artistique amateur de résidence créative dans le cadre des 40 ans de l'Orchestre des Jeunes de Méditerranée.

Il est envisagé de conduire cette opération pour l'année 2025, en tenant compte des contraintes Sanitaires.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

L'article L. 1111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Les propositions de Mme DI CARO entendues :

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres :

Considérant l'intérêt général et l'utilité sociale représentés par les actions du festival d'Art Lyrique proposées au public du CCAS,

DECIDE

➤ **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer la nouvelle convention avec le CCAS et le Festival International d'Art Lyrique et tout document pour répondre à ces demandes.

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 28/02/2025
et de la publication le 28/02/2025